

Avis n°1 :

La réouverture des établissements scolaires au public prévue à partir du 11 mai induit, au regard du protocole sanitaire édité par le ministère de l'éducation nationale, nécessairement une réorganisation du travail dans les établissements et les services. A ce titre le CHSCTA demande que les CHSCT soient consultés sur les périmètres de Caen et de Rouen.

Avis n°2 :

Le CHSCTA demande à ce que la réouverture des établissements et service en présentiel soit reportée à septembre 2020 tant que les conditions sanitaires des personnels et des élèves ne sont pas garanties. Cette demande s'appuie par ailleurs sur l'avis du conseil scientifique que n'a pas suivi le gouvernement.

Avis n°3 :

Le CHSCTA demande à ce que tous les personnels soient formés en présentiel sur les préconisations sanitaires, le maniement des masques avant toute reprise avec les élèves.

Avis n°4 :

Le CHSCTA demande à ce que les DUER soient remis à jour des risques liés au coronavirus avant toute reprise d'activité dans les établissements et les services.